

ARNAUD MONTEBOURG  
DEPUTE DE SAONE ET LOIRE  
VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION DES LOIS

Monsieur Michel BABAZ  
Les Balcons du Briançon  
24, rue du Serre-Paix  
05100 BRIANCON

Paris, le 10 novembre 2004

CE-P204

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier électronique en date du 27 septembre. J'ai lu avec attention les pièces qui y étaient jointes.

Comme vous le savez, j'ai été rapporteur de la Commission d'enquête parlementaire sur la réforme des Tribunaux de commerce pendant la précédente législature.

Le rapport que j'avais rendu en juillet 1998 avait éveillé des attentes de la part des justiciables des Tribunaux de commerce. Nous avons été plusieurs députés à dénoncer les connivences qui existaient entre les Tribunaux de commerce, les juges consulaires et leurs mandataires.

La réforme que j'avais défendue avec les Gardes des Sceaux de Lionel Jospin aurait permis d'éviter les sinistres dont vous êtes victime. Elle proposait entre autres d'introduire la mixité au sein des formations de jugement des Tribunaux de commerce. Cette mesure assurerait la confiance dans l'impartialité et la fiabilité des jugements rendus. Un renforcement de l'autorité publique par une présence plus systématique des magistrats du Parquet et la mise en œuvre de règles contraignantes de déontologie permettraient également l'amélioration de la crédibilité de l'action de ce type de juridiction et de la sécurité juridique.

L'actuel Garde des Sceaux a présenté en conseil des ministres, le 12 mai dernier, son projet de loi de sauvegarde des entreprises dont l'examen est attendu à l'Assemblée Nationale en janvier prochain. Je me permets de vous adresser un exemplaire sous ce pli.


Un effort particulier porterait sur la formation des magistrats consulaires, action qui vise à corriger le phénomène de manque de connaissances juridiques approfondies de ces magistrats.

Votre témoignage m'est précieux. Je ne manquerai pas de vous tenir informé des propositions, améliorations, oppositions portés par le groupe socialiste tout au long des travaux parlementaires préparatoires.

Par ailleurs, si, comme je le perçois à travers les lignes du courrier que vous m'avez adressé, vous vous intéressez à l'organisation de nos institutions, que celle-ci vous paraît contestable et mérite d'être profondément transformée en particulier l'autorité judiciaire,

puis-je vous conseiller de prendre connaissance des travaux menés par la Convention 6<sup>ème</sup> République (C6R), association que j'ai fondée en 2001 et dont je suis maintenant le Président d'honneur, que vous pouvez consulter sur son site Internet à l'adresse suivante : [www.c6r.org](http://www.c6r.org).

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée et de mon cordial dévouement,

  
Arnaud MONTEBOURG